

# Compte rendu de la commission déontologie du 17 juin 2020

## **Présent.e.s :**

*Organisations syndicales : François Badaire, Thierry Chauffour, Catherine Lepelletier (SNJ-CGT et UCSA-CGT) Antoine Chuzeville, Raoul Advocat, Bruce Torgue (SNJ), Marie-Pierre Samitier, Clément Weil-Reynal, Jean-Christophe Solari (FO), Juliette Roche, Heidi Yieng Kow (CFDT)*

*Direction : Yannick Letranchant (Information), Alexandre Kara (France Info), Sophie Guillin et Frédérique-Marie Lamouret (Information régionale), Alain Rodaix (Information ultramarine), Christophe Tortora (Rédaction nationale)*

*Président : Pascal Doucet-Bon (Information)*

Nous reprenons le découpage des travaux de la Commission en quatre parties, fait par son Président Pascal Doucet-Bon. D'abord, les questions transversales, puis celles relatives à l'Outremer, le réseau France 3 et enfin la rédaction nationale.

## Questions transversales

Tout d'abord, une question qui n'était pas prévue à l'ordre du jour et qui s'est invitée dans cette commission en raison de deux articles, du Figaro et du Monde, faisant état de la nomination d'Alexandre Kara en tant que « directeur délégué à l'information chargé des contenus politiques ». La direction n'a pu éviter les questions de l'UCSA-CGT et du SNJ-CGT, qui s'inquiètent de cette nouvelle fonction. Si elle était effective, ce serait un très mauvais signal, à quelques semaines de la sélection par le CSA du prochain ou de la prochaine président(e) de FTV, avec Delphine Ernotte candidate pour un nouveau mandat. Cela pourrait être interprété comme un gage de loyauté envers le pouvoir politique, indépendamment de la personnalité du titu-

laire de ce poste. Pourquoi ne pas nommer aussi un directeur chargé des contenus environnement ou santé, qui sont des questions cruciales aujourd'hui ? La direction a botté en touche.

Le directeur de l'information Yannick Letranchant assure qu'il n'y a pas de « directeur des contenus politiques » à FTV et que le Monde a repris l'article du Figaro en en faisant une mauvaise interprétation. Reste à savoir à quelle fonction va être nommé Alexandre Kara, remplacé à la tête de France Info par Laurent Guimier.

L'exécutif, quant à lui, s'est livré pendant la période de confinement à une grossière manipulation de l'image. Dans une vidéo tronquée de la visite d'Emmanuel Macron à l'hôpital du

Kremlin Bicêtre, les images envoyées par l'Élysée donnaient l'impression que les personnels soignants applaudissaient le Président alors qu'elles applaudissaient les propos d'une soignante de la CGT. La direction reconnaît que les premières images diffusées n'étaient pas représentatives de l'ensemble de la visite, que France Info TV ne s'est pas aperçue tout de suite de l'ambiance générale mais qu'elle a réagi plus tard en replaçant l'envoi du pool élyséen dans son contexte. Elle appelle à la vigilance par rapport à ce type d'images. Mais en attendant, le mal est fait.

Concernant les images provenant de l'extérieur de FTV, plusieurs OS ont critiqué les reportages auto-tournés pendant le confinement. La direction considère que la reprise d'images amateurs est admise dès lors que leur traitement est confié à un journaliste et qu'elles font l'objet d'une validation éditoriale. Elle trouve même que « les formats auto-tournés concourent au dialogue avec l'audience ». En revanche, la reprise de sujets entiers est inacceptable, et les angles polémiques ne peuvent s'accommoder de tournages de ce type. A ce propos, une discussion a eu lieu sur le débat contradictoire et le parti pris à l'antenne. La direction considère que lorsque le point de vue du journaliste met en cause l'opinion de l'autre camp sur un sujet polémique, le contradictoire s'impose.

Lorsque les contributeurs extérieurs sont des professionnels, comme lors de manifestations par exemple, ils veulent être cités, ce qui est normal. La direction fait des recherches sur les droits moraux et intellectuels. C'est la coordination qui s'en charge.

A une question sur les propositions faites à beaucoup de rédactions, nationale et régionales par le groupe Korian, de tourner dans des EHPAD une fois le pic de la crise passé, Yannick Letranchant répond qu'on ne s'interdit pas de rentrer lorsqu'on est invité mais on

n'est pas obligé d'être dithyrambique. On peut faire part de ce qui ne va pas. C'est oublier que lorsqu'on est invité, on ne peut filmer que ce qu'on nous montre. Vieux débat qu'on pourrait élargir à toutes les invitations de presse. Korian n'était pas satisfait du résultat (Letranchant) et a voulu porter plainte avant de se raviser. A la Cgt, nous pensons que Korian a plutôt été bien servi par ses nombreux reportages « portes ouvertes ».

Il a été question également de vocabulaire. L'emploi du terme « féminicide », qui avait été mis en cause par la rédaction en chef dans un article du web, est cette fois validé par la direction.

Le SNJ-CGT a critiqué l'utilisation récurrente du « Je » dans les reportages : « je vous emmène », « je vous propose », « je suis avec », etc., considérant que le reportage est un travail d'équipe et qu'un « nous » plus collectif serait plus respectueux du travail des uns et des autres. Question de modernité selon Yannick Letranchant et Pascal Doucet-Bon. Les jeunes réclament cette écriture incarnée, ils sont en attente de ces éléments de langage, le « nous » ne serait pas assez concret. D'ailleurs ce n'est pas d'hier selon Pascal Doucet-Bon, qui fait remonter cette revendication des téléspectateurs à « Cinq colonnes à la une ». Argument qui toutefois ne fait pas mouche. Pendant le confinement par exemple, les journalistes expliquaient dans des sujets comment ils travaillaient ; ils étaient « bien obligés de dire je », mais qu'on se rassure les petites mains étaient au générique. Au SNJ- CGT, on n'est pas fans et on n'est pas les seuls.

Enfin, que sont devenues les conférences de rédaction pendant le confinement ?

En particulier en région. Pré-conférence de l'encadrement, absence de débat éditorial, sujets imposés. Tout ça était une conséquence des conditions si particulières et doit s'arrêter avec la reprise du travail en présentiel. On attend de voir.

# L'Outremer

Les syndicats de la CGT UCSA et SNJ ont posé leurs questions aux responsables du comité déontologie, mais la direction n'a pas réussi à donner de réponses satisfaisantes. La seule avancée notable est celle concernant la recommandation de ne plus utiliser le terme « Métropole », que le directeur de l'information de France Télévisions enverra aux rédactions.

Pour le reste, la direction de l'information du Pôle Outre-mer, s'est enfoncée dans une opposition ferme, n'acceptant même pas de constater l'évidence.

Voici deux questions posées et les réponses de la direction de l'information du Pôle. A noter que nos questions ont même été jugées de formulation « violente » par une direction dans le déni le plus total qui, décidément, refuse de voir que la première violence est celle de la distance dans laquelle les Ultramarins sont tenus en matière d'information, notamment dans la rédaction web de Malakoff.

Jugez-en plutôt :

## Question :

La rédaction web de Malakoff souffre assurément de l'absence d'Ultramarins. Un comble ! D'autant que cette absence est évidente à chacune des strates de la hiérarchie de l'information. Une absence féminine également est à souligner. Résultat : un manque évident de sensibilité quant aux problématiques intéressant nos publics cibles. La problématique qui occupe l'actualité en ce moment, touche au racisme. Quel est son traitement ? Inintéressant, distance, sont de mise. Pourquoi ? Exemple avec l'affaire George Floyd que le rédacteur en chef du site internet de Malakoff a refusé de couvrir, obligeant les équipes à attendre que le scandale soit mondial pour qu'enfin, il accepte qu'on en parle. Incroyable distance entre la réalité, les

centres d'intérêts, les souffrances des publics concernés et le petit pouvoir ! Résultat : une information a posteriori, après que des manifestations aient été organisées dans les différents pays d'Outre-mer. Ce problème d'absence d'Ultramarins est sensible à Malakoff. A noter qu'il se répercute même sur les CDD envisagés pour remplacer les titulaires (durant leurs vacances). L'aberration continue ! Pourquoi ?

Pour l'UCSA-CGT, la réponse de la direction occulte la réalité, elle s'est appuyée sur le nombre d'articles, reportages, sujets faits après l'affaire George Floyd. Quant au « décalage temporel » entre ces traitements et l'affaire en elle-même, l'actuel directeur de l'information Outre-mer affirme qu'il exécute la décision de la direction éditoriale du nouveau portail des Outre-mer, demandant de ne traiter que les affaires des Outre-mer. Etonnante vision journalistique et nouvelle aberration dans la réponse.

En effet, comme une direction éditoriale demanderait la fermeture de l'information en fonction des frontières ? C'est encore une fois méconnaître les Outre-mer que de ne pas considérer que certaines problématiques, comme celle du racisme, sont mondiales.

Quant à l'absence d'Ultramarins à la rédaction web de Malakoff, le même directeur de l'information du Pôle Outre-mer tente d'abord de nier, puis une esquive, disant qu'il se « refusait à entrer dans une polémique » (sic !).

## Question :

L'UCSA-CGT se souvient de la démission de l'ancien directeur de l'information après son dépôt de candidature à la députation européenne sur la liste LREM. Cette fois-ci, nous nous interrogeons sur l'impartialité d'un ré-

dacteur-en-chef de Malakoff, nommé par arrêté, par le gouvernement, sur proposition de la ministre des Outre-mer, à un poste de conseiller consultatif suppléant (TAAF). La déontologie trouve-t-elle sa place avec ce double intérêt ?

La direction affirme qu'il n'y a aucun problème. Le rédacteur en chef en question, s'étant engagé à n'écrire aucun article sur les TAAF durant son mandat, a rempli sa déclaration d'intérêt et a obtenu l'accord de

l'ancien directeur du Pôle Outre-mer et (bien entendu), de l'actuel directeur de l'information du Pôle Outre-mer.

L'UCSA-CGT regrette que la direction donne des réponses insuffisantes, parfois même à côté des questions posées, dans un comité déontologie auquel pourtant, chaque syndicat envoie par écrit ses questions à l'avance. Au final, la direction a l'air de se cantonner à lire les réponses pré-écrites, sans oser la spontanéité qui gagnerait pourtant en matière de sincérité.

## Réseau France 3

Beaucoup de questions ont concerné les rédactions web, notamment la confusion entre des articles de journalistes et des textes de contributeurs, l'impossibilité d'identifier la qualité de celui qui rédige, au point que certaines OS se sont demandées s'il y avait une ligne éditoriale web spécial Covid. Là encore, la direction assure qu'il y a toujours une validation éditoriale, que les rédacteurs en chefs et les adjoints sont garants de la qualité et que l'accent a été mis sur la lutte contre les fake news et le complotisme. Pour les nouveaux contributeurs, un accompagnement a été mis en place.

Toujours sur le web, en Occitanie, un article a mis en lumière les problèmes posés par l'utilisation de Tweeter comme source d'information. Le 19 mars, un journaliste rédige un article sur les difficultés des personnels soignants aux urgences. Il cite un tweet d'une infirmière, « Marie », qui décrit la détresse d'un homme de 40 ans, seul face à la mort. Emois dans la région.

Le journaliste affirme qu'il est entré en contact avec l'infirmière, mais par la suite, elle n'a plus donné signe de vie, par peur des représailles. Pour la direction, rien n'interdit de penser que ce témoignage est valide, mais

les investigations continuent.

Le SNJ-CGT a par ailleurs interpellé la direction sur la pratique, à Marseille notamment, consistant à réécrire des articles en en modifiant totalement l'angle et le contenu, tout en maintenant la signature initiale. Pour nous, un journaliste a le droit de refuser de signer un contenu dont une partie aurait été modifiée à son insu ou contre sa volonté, quel que soit le support. La règle, selon Sophie Guillin, est que les autres contributeurs soient rajoutés. Mais apparemment ce n'est pas toujours appliqué. Pour elle, l'article web peut être évolutif, il est seulement amendé pour préserver le référencement. Le journaliste qui modifie le texte doit alors avertir l'auteur.

Est-on moins exigeant sur le web que sur les antennes ? La question s'est à nouveau posée à propos de la contribution d'un alternant issu d'une école de communication à la rédaction web de Besançon. Alors qu'à la télévision, il n'y a que des alternants issus d'écoles de journalisme reconnues par la profession. La direction considère que l'on n'est pas marqué du sceau de l'infamie lorsqu'on vient d'InfoCom ou de Lettres et que si l'alternant est bien encadré, il n'y a pas de problème.

Mais pour le SNJ-CGT, la proximité entre information et communication augmente les risques de confusions.

Dans les Hauts de France, un article un peu trop positif sur la nouvelle Toyota produite à Valenciennes a suscité des critiques. Sophie Guillin en convient. Toyota est un gros employeur du bassin valenciennois, et avec du recul, un papier sur ce que représente ce

nouveau modèle pour les salariés aurait dû être envisagé. Mais ce n'était que la partie d'un tout, un papier inclus dans un dossier complet. Evidemment une utilisation partielle sur les réseaux sociaux donne une image partielle. Logique et regrettable.

Enfin, les OS ont souligné que la saturation d'informations sur le Covid a laissé peu de place au reste.

## Rédaction nationale

La CGT a mis l'accent sur la nette prédominance de la parole accordée aux représentants du gouvernement pendant le confinement. Oui, les ministres ont défilé dans les JT mais pour la direction, c'était une période d'exception et l'équilibre a ensuite été rétabli. Christophe Tortora affirme que beaucoup de ministres se plaignent auprès de lui que le gouvernement n'est pas bien traité. Avis qui est loin d'être partagé par le SNJ-CGT.

Notre organisation attend les temps de parole publiés par le CSA, et nous verrons si le pluralisme de l'information a bien été respecté.

Question récurrente sur le recours abusif aux micro-trottoirs dans les JT. Pour Christophe Tortora, il est bien normal de donner la parole aux français quand par exemple le prix de la baguette augmente. Le pain, c'est sacré ! D'ailleurs il ne s'agit pas vraiment d'un micro-trottoir, tout le monde a le droit de s'exprimer sur la télé publique !!! En revanche, le commentaire d'un passant sur la dernière mesure gouvernementale, c'est bien un micro-trottoir, et cela n'a pas sa place sur nos antennes, comme de demander au premier venu ce qu'il pense de la peine de mort. Pourtant, de ces interviews à brûle-pourpoint, on continue à en voir pléthore sur nos antennes. Comprenne qui pourra !

Les Français ont la parole sur toutes les éditions, et les journalistes alors ? Force est de

constater que certains rédacteurs de la rédaction nationale ont moins accès que d'autres au « 20 heures » de France 2. Aucune interdiction pour Christophe Tortora mais c'est le rôle des managers de faire des choix et tout le monde n'est pas capable de tout faire. Pour Pascal Doucet-Bon, il s'agit surtout d'une question d'ego des journalistes qui ne supporteraient pas qu'on leur refuse des propositions.

Question que le SNJ-CGT met en lien avec la comparaison injurieuse faite par Christophe Tortora entre les journalistes de la rédaction et des voitures. Ainsi, certains seraient des Ferrari et d'autres des 2CV. Comparaison qui peut être blessante, surtout pour ceux qui n'ont pas accès à ces éditions jugées plus prestigieuses. Le SNJ-CGT espère en tout cas que la même comparaison ne s'applique pas aux JT et que l'arrogance et le "bling bling" ne constituent pas une ligne éditoriale.

Quant à l'interventionnisme de l'encadrement pendant la réalisation des reportages, de plus en plus pesante pour les rédacteurs (commande des sujets, choix de l'angle, choix des questions, choix des termes, etc.), au point que certains se sentent dépossédés de leur travail, ce n'est qu'une vue de l'esprit pour la direction. Il ne s'agit que d'un échange avec l'encadrement en vue d'améliorer le sujet, un peu vif parfois mais seulement quand l'heure

de la diffusion approche. Le SNJ-CGT rappelle cependant que même journaliste, un chef de service ou un rédacteur en chef reste un chef, et que s'instaure toujours un rapport hiérarchique. Le journaliste, lui, est un auteur, qui a un droit intellectuel et moral sur ses productions, et n'a pas à se faire dicter son travail.

Enfin une question du SNJ-CGT sur un sujet sur l'absentéisme des prof a suscité un long débat, là aussi plutôt vif. Un sujet qui présentait certains professeurs comme des « déserteurs » pendant le confinement, sans véritable contradiction syndicale et pour nous très à charge. Les responsables syndicaux ont été contactés selon Christophe Tortora mais n'ont pas souhaités'exprimer.

Divergence aussi sur le nombre de sujets diffusés dans les JT nationaux sur le travail exemplaire des enseignants pendant le confinement. La direction a envoyé la liste des sujets relatifs aux enseignants pendant la crise. Or, il ne suffit pas de produire le listing. Il faut aussi visionner les sujets, ce que la SNJ-CGT a fait. Nous restons sur notre position : les

quelques sujets qui montrent des profs assurant la continuité pédagogique ne contrebalancent pas l'opprobre jetée sur la profession par un sujet dont notre syndicat tient la direction responsable, compte tenu des modes de fonctionnement évoqués plus haut.

Sur Télématin, un sujet pour la rubrique « C'est un monde » sur le Hezbollah libanais qui s'implique dans la lutte contre le coronavirus, a choqué certains. Surtout que les images avaient été fournies par cette milice religieuse. Réponse longue et confuse avec un exposé sur le Hezbollah et un seul point assez clair, les images ont été synthétisées « images de propagande ». C'est le minimum.

Vous voulez les mêmes vêtements que nos présentateurs (et surtout présentatrices de la météo semble t-il), c'est possible. Un site marchand utilise des captures d'écran pour faire sa pub sur internet. La direction l'ignorait et se sert de cette révélation syndicale pour contre-attaquer après enquête bien sûr. Le service juridique est saisi. Il paraît que ce n'est pas la première fois.

Pour résumer cette commission menée tambour battant par son Président, on peut dire que la direction admet quelques petites erreurs sur des points de détail, mais ne répond pas clairement aux questions de fond posées notamment par le SNJ-CGT.

Paris, le 19 Juin 2020